



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1406**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24812-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MARCHÉ N° A8.088 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE SUR LE TERRITOIRE D'AIX EN PROVENCE. LOT 1 : SECTEUR CENTRE VILLE, PASSÉ AVEC LE GROUPEMENT ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE ET AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ.
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

01.27

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Nomenclature :

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE N° A8.088 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE SUR LE TERRITOIRE D'AIX EN PROVENCE. LOT 1 : SECTEUR CENTRE VILLE, PASSÉ AVEC LE GROUPEMENT ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP - AVENANT N°2 PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE ET AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ.

AUTORISATION DE SIGNATURE

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le marché N°A8.088 relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de la voirie communale sur le territoire d'Aix en Provence – lot 1 secteur Centre Ville arrivant à échéance le 31 décembre 2012, par délibération N°2012.727 en date du 9 juillet 2012 vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés publics, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer le « MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE (3 lots) » à l'issue de la procédure, avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission d'Appel d'Offres d'attribution des marchés, réunie le 22 novembre 2012, a été informée de la décision d'abandon par le représentant du pouvoir adjudicateur, de la procédure d'appel d'offres pour motif d'intérêt général d'ordre économique en raison de l'inadéquation des offres des candidats avec le besoin de la Ville en termes financiers concernant le lot 1 "Centre Ville". Le "lot 1 – Centre ville" a été déclaré sans suite.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être lancée.

Compte tenu de l'échéance du marché de voirie N°A8.088 (31 décembre 2012) et des délais impartis pour relancer une procédure de mise en concurrence, un avenant est nécessaire pour prolonger l'actuel marché et augmenter le montant maximum annuel afin d'assurer la continuité du service.

Le terme du marché N°A8.088 relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et grosses réparations de la voirie communale sur le territoire d'Aix en Provence – lot 1 secteur Centre Ville est désormais fixé au 30 avril 2013.

La durée du marché étant prolongé de 4 mois, soit le tiers d'une année, il doit être prévu une augmentation du montant maximum annuel HT suffisante pour permettre l'exécution des travaux à effectuer.

L'avenant porte ainsi le montant maximum annuel du marché de 2 000 000 € HT à 2 500 000 € HT, soit une augmentation de 500 000 € HT qui représente une variation de 25 % par rapport au montant maximum annuel du marché, cette incidence financière correspondant environ au prorata de la prolongation de la durée du marché.

Un avenant à un marché de travaux entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est informée de cet avis.

Ainsi, dans sa séance du 6 décembre 2012, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°2 décrit ci-dessus.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : L'avenant n°2 au marché n°A8.088 portant augmentation de la durée et du montant maximum du marché, passé avec le groupement ROSSI & FILS/ GUIGUES/URBA TP

- **AUTORISER :** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°2 au marché n°08.088 portant augmentation de la durée et du montant du marché, passé avec le groupement ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2012.1406 - MARCHE N° A8.088 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN,
D'AMENAGEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE
SUR LE TERRITOIRE D'AIX EN PROVENCE. LOT 1 : SECTEUR CENTRE VILLE,
PASSÉ AVEC LE GROUPEMENT ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP - AVENANT N°2
PORTANT PROLONGATION DE LA DUREE ET AUGMENTATION DU MONTANT DU
MARCHÉ.**

AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT
ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE
SUR LE TERRITOIRE D'AIX EN PROVENCE
LOT 1 : SECTEUR CENTRE VILLE**

MARCHE N°A8-088 CONCLU
AVEC LA SOCIETE ROSSI & FILS
(MANDATAIRE DU GROUPEMENT ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP)

**AVENANT N°2
RELATIF A
LA PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE ET
L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHE**

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHE-

Objet du marché : travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses séparations de la voirie communale sur le territoire d'Aix en Provence – Lot 1 : secteur Centre Ville.

Durée du marché : conclu pour une période initiale de 1 an, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Il a été reconduit 3 fois, par période successive de 1 an. Le marché s'achève le 31 décembre 2012.

Forme et montant du marché : marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot 1</i>	<i>Montant annuel HT par période contractuelle (une année)</i>
Secteur Centre ville	<ul style="list-style-type: none">• Seuil minimum : 500 000,00 €• Seuil maximum : 2 000 000,00 €

Marché N°A8-088 : enregistré le 22 décembre 2008 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 26 décembre 2008 à la société ROSSI & FILS, mandataire du groupement ROSSI & FILS/SOMEER-PAVESI /URBA TP.

Avenant N°1 portant transfert de la part du marché concerné à la société GUIGUES :

Le marché a fait l'objet d'un premier avenant portant transfert de la part du marché n°A8-088 de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

Le titulaire du marché est, à compter de la notification de l'avenant N°1, le groupement ROSSI & FILS/GUIGUES/URBA TP.

1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- D'autre part, la Société ROSSI & FILS représentée par Monsieur FAURE Luc, Directeur, numéro SIRET 309.635.415.000.16 et domiciliée 640 rue Georges Claude – BP 29000 – 13791 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

2. OBJET DU PRESENT AVENANT

2.1- PROLONGATION DE LA DUREE D'EXECUTION DU MARCHE-

Le présent avenant prolonge de 4 mois la dernière période contractuelle du marché, initialement fixée du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

La nouvelle date de fin de validité du marché est le 30 avril 2013.

2.2 - AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHE-

La durée du marché étant prolongé de 4 mois, soit le tiers d'une année, il doit être prévu une augmentation du montant maximum annuel HT.

Le présent avenant porte ainsi le montant maximum annuel HT de la dernière période du marché de 2 000 000 € HT à 2 500 000 € HT, soit une incidence financière de 500 000 € HT, correspondant environ au prorata de la durée de la prolongation.

Le nouveau montant maximum du marché s'élève à 2 500 000 € HT.

Le montant minimum HT est inchangé.

2.3 - AUTRES CLAUSES -

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3. Signature des parties:

<p>Pour le groupement ROSSI & FILS (mandataire) / GUIGUES / URBA TP - 13791 AIX EN PROVENCE</p> <p>représenté par.....</p> <p>(Nom, qualité et cachet de la société)</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics</p> <p>Fait à Aix-en-Provence,</p> <p>Le</p>
--	--